



COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA SECURITE DES PERSONNES AGEES

Rôle	Comité créé à la suite de la remise du rapport sur « les besoins de sécurité liés au vieillissement de la population » de Monsieur Edouard Courtial au Premier Ministre. Ce comité est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan départemental d'action en faveur de la sécurité des personnes âgées. Il s'agit d'un dispositif global spécifiquement dédié à la préservation de la tranquillité des séniors qui doit combiner des actions déjà mises en œuvre par la police et la gendarmerie nationale avec des modes opératoires innovants, et impliquer tous les partenaires locaux mais aussi les citoyens volontaires dont les missions seront orientées en direction des personnes âgées.
Présidence	Préfet de l'Oise
Composition de la commission	Des représentants des services de l'Etat, des représentants des collectivités territoriales et des représentants des acteurs compétents dans ce domaine (association, services sociaux, organismes d'aide aux victimes...),
Représentants UMO	1 maire titulaire représentant le Président de l'UMO, 1 maire suppléant.
Textes de référence	Circulaire ministérielle n°IOCK10025986J du 30 juin 2010
Fréquence des réunions	à préciser
Lieu des réunions	Préfecture

			M(maire) Pdt EPCI
COMPOSITION	Commune	Représentée par	
Titulaire	Agnetz	Edouard COURTIAL	M
Suppléant	Apremont	Gérard MANOUSSI	M

Date de désignation : 6 septembre 2010